

Service instructeur
Service Aménagement
des Rivières (SAR)

6^{ème} Commission - N° 2007/VI - 6^e/22

Service consulté

**ENQUETE PUBLIQUE SUR LE DECAISSEMENT DU VIEUX-RHIN SUR LA RIVE
ALLEMANDE ENTRE WEIL ET BREISACH
DANS LE CADRE DE LA LUTTE CONTRE LES CRUES DU RHIN**

Résumé : *L'Allemagne souhaite mettre en œuvre le Programme Intégré Rhin pour la lutte contre les crues du Rhin. 3 projets sont prévus en face du Haut-Rhin, dont le décaissement du Vieux-Rhin entre WEIL et BREISACH. Le choix de cette variante n'a fait l'objet d'aucune concertation avec les collectivités françaises concernées et l'étude d'impact sur les niveaux de la nappe phréatique est incomplète, car l'impact cumulé des 3 projets avec une crue de l'Ill n'est pas étudié. Le Département émet un avis défavorable au projet de décaissement du Vieux-Rhin entre WEIL et BREISACH et demande la reprise des études d'impact ainsi que la communication des études des différentes variantes.*

1. PREAMBULE

Le Conseil Général avait émis un avis très défavorable lors de l'enquête publique relative au projet d'utilisation du Barrage Agricole de BREISACH pour la rétention des crues du Rhin le 19 novembre 2004.

Ce projet s'inscrivait dans le programme Intégré Rhin qui a pour objet de réduire le risque d'inondation du Rhin aval (MANNHEIM, WORMS) en retenant l'eau au niveau de l'Alsace et du Bade-Wurtemberg.

Le commissaire enquêteur avait rendu un avis favorable avec réserves. Le Préfet a signé l'arrêté de déclaration d'utilité publique le 28/12/2005, en précisant que les modalités de gestion du barrage devraient être précisées et qu'une nouvelle enquête publique au titre de la loi sur l'Eau devrait être organisée avant toute mise en oeuvre du dispositif.

Depuis il n'y a pas eu d'éléments nouveaux relatifs à ce projet.

2. LE PROJET DE DECAISSEMENT DU VIEUX-RHIN DE WEIL A BREISACH

L'Allemagne souhaite poursuivre le Programme Intégré Rhin avec un dispositif de rétention supplémentaire : le décaissement du Vieux-Rhin de WEIL à BREISACH.

Les aménagements envisagés consistent à élargir le lit du fleuve sur une largeur moyenne de 90 m, entre WEIL et BREISACH, de manière à augmenter les volumes d'eau retenus au niveau du Vieux-Rhin.

Ce projet fait l'objet d'une enquête publique d'information, qui se clôture le 22 octobre 2007. Le dossier présenté à l'enquête amène les observations suivantes :

- 7 variantes auraient été étudiées et fait l'objet d'une analyse multi critères pour choisir la meilleure solution technique, économique et environnementale. Or, le dossier ne donne aucun élément permettant de comparer les différentes variantes. La variante 7 (décaissement de 90 m de large) a été retenue, mais les collectivités françaises n'ont pas été sollicitées pour ce choix. Nous demandons à ce qu'on nous communique les études des différentes variantes et le tableau comparatif qui a conduit au choix de la variante ;
- La variante retenue est la moins coûteuse des variantes étudiées. Comme pour le barrage agricole de Breisach, on constate que c'est la variante la moins chère qui est retenue par les décideurs allemands. Dans le cas des décaissements, il peut s'agir d'une variante lucrative car celle-ci va permettre de commercialiser 50 millions de tonnes de graviers sur une durée de 15 ans.
- Les niveaux de nappe à NAMBSHEIM - GEISWASSER sont présentés en situation actuelle et sans qu'il n'y ait de présentation d'une carte ni de la situation future, ni en cas d'utilisation du barrage de Breisach pour la rétention des crues du Rhin.
- L'étude d'impact sur les niveaux de nappe est localisée en quelques points particuliers et sur une durée limitée. Elle donne l'impact sur l'alimentation latérale de la nappe, mais il n'y a pas d'étude globale de l'impact sur la nappe phréatique, notamment dans le sens longitudinal, du sud vers le nord. Or, l'infiltration des eaux du Rhin dans la nappe va augmenter considérablement une fois réalisé le décaissement projeté.
 - Combien de millions de m³ seront infiltrés dans la nappe ?
 - Comment se répartit ce volume d'eau supplémentaire dans le temps et dans l'espace plusieurs jours après une crue ?
- Enfin, il n'y a toujours pas d'étude globale des trois projets situés en face du Haut-Rhin : barrage agricole de Breisach, polder de BURCKHEIM et décaissements de WEIL à BREISACH auquel s'ajoute le champ d'inondation de l'Ill. Le sujet est brièvement évoqué, mais la démonstration est loin d'être faite. On considère que chaque projet aura un faible impact et que la somme de ces faibles impacts est elle-même négligeable.

Ce type de raisonnement, sans fondement ni technique ni scientifique, n'est pas acceptable au regard des enjeux économiques et humains situés en rive française.

3. CONCLUSION

Le projet de décaissement du Vieux-Rhin de WEIL à BREISACH prévu dans le Programme Intégré Rhin n'a fait l'objet d'aucune concertation préalable avec les collectivités territoriales concernées dans le Haut-Rhin. La variante retenue est la moins coûteuse pour l'Allemagne, mais le dossier soumis à l'enquête publique ne permet pas de juger si les intérêts des collectivités françaises ont été pris en compte.

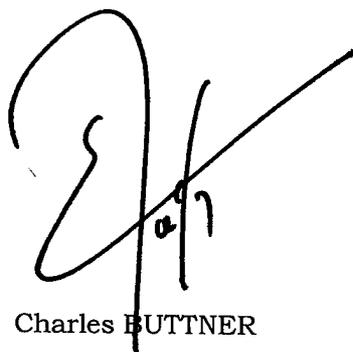
L'étude de l'impact du projet sur la nappe phréatique coté français n'est pas à la hauteur des enjeux humains et économiques situés sur la rive française du Rhin, étant précisé que des entreprises très importantes et la centrale nucléaire de FESSENHEIM sont implantées dans la zone d'influence du projet.

Enfin, alors que nous demandons depuis près de 3 ans une étude globale de l'impact cumulé des dispositifs de rétention prévus sur le Rhin entre WEIL et BURCKHEIM ainsi que l'effet cumulé avec les crues de l'Ill, le dossier soumis à l'enquête publique ne contient pas d'éléments nouveaux à ce sujet pourtant préoccupant.

Aussi, je vous propose :

- D'approuver toutes les observations formulées dans le présent rapport sur le dossier de l'enquête publique relative au décaissement du Vieux-Rhin entre WEIL et BREISACH, pour la lutte contre les crues du Rhin et particulièrement :
 - de constater que les collectivités territoriales du Haut-Rhin concernées et le Département n'ont pas été associés lors de l'élaboration du projet et que le choix de la variante retenue s'est fait sans concertation et sans transparence ;
 - de constater que les études d'impact du projet de décaissement ne sont pas complètes, car elles ne tiennent pas compte des autres dispositifs de rétention à BREISACH et BURCKHEIM, ni de la suralimentation de la nappe phréatique générée par le décaissement, ni des crues de l'Ill ;
 - de m'autoriser à déposer le rapport auprès de la commission d'enquête.
 - de demander la communication des études des différentes variantes, ainsi que la réalisation de compléments à l'étude d'impact du projet, notamment l'étude de l'effet cumulé des 3 projets de BURCKHEIM, BREISACH et du décaissement du Vieux-Rhin, associés à une crue de l'Ill ;
 - d'émettre un avis défavorable au projet actuellement mis à l'enquête, en raison des lacunes constatées à l'issue desdites études d'impact.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



Charles BUTTNER